MISSION 6E · EMC · INSTITUTIONS · P3

# Qu’est-ce que le rectorat ? en CM2 : leçon, exercices et évaluation

Mission 6e

CM2 Difficulté ★★★ 30 min Objectif : Qu'est-ce que le rectorat ? Vidéoprojection

**Compétence visée (programme) :** Qu'est-ce que le rectorat ?

## Nova te résume l'essentiel

- Nova te l'explique : le rectorat est un service de l'Éducation nationale qui organise l'école dans une académie.
- Le recteur ou la rectrice dirige l'académie et représente le ministre de l'Éducation nationale sur ce territoire.

- Le rectorat ne gère pas seul ta classe : il travaille avec d'autres services, les écoles et les communes.

# La leçon

## Un rectorat, c’est quoi ?

Le rectorat est un service public de l'Éducation nationale. Il participe à l'organisation de l'enseignement sur un grand territoire appelé une académie. Son travail consiste à faire appliquer les décisions prises pour l'école et à veiller au bon fonctionnement des établissements scolaires. Il ne s'agit pas d'une école où les élèves viennent chaque jour apprendre, mais d'une administration où travaillent des personnes chargées de préparer, d'organiser et d'accompagner l'enseignement. Quand tu entends parler du rectorat, pense donc à une équipe qui aide l'école à fonctionner dans toute une académie. Nova te donne une image : si l'école était un grand réseau, le rectorat serait l'un des centres qui permettent à ce réseau de rester organisé.

## Les mots importants à retenir

Éducation nationale : service public qui organise l'enseignement en France. Académie : territoire de l'Éducation nationale, regroupant un ou plusieurs départements. Rectorat : administration qui agit à l'échelle d'une académie. Recteur ou rectrice : personne qui dirige l'académie.

## Pourquoi l’école a-t-elle besoin d’une organisation ?

Des écoles accueillent des élèves dans de nombreuses communes. Elles ont besoin d'enseignants, de locaux adaptés, de matériel, de règles communes et de personnes pour répondre aux difficultés. Pour que tous les élèves aient accès à l'instruction, l'école publique doit être organisée. L'État fixe de grandes règles nationales : ce que les élèves doivent apprendre, les diplômes, les programmes ou encore les principes de l'école publique. Ensuite, ces règles doivent être mises en œuvre sur les territoires. C'est là que les académies et les rectorats interviennent. Ils adaptent l'organisation aux besoins locaux tout en respectant les règles nationales. Par exemple, ils peuvent participer à la préparation de la rentrée, accompagner les personnels ou suivre l'ouverture et l'organisation de structures scolaires. Le rectorat ne décide donc pas tout seul de chaque détail de ta journée : il travaille dans un cadre fixé par l'État.

## Ce que le rectorat peut faire

- Participer à l'organisation de la rentrée scolaire dans l'académie.
- Gérer et accompagner des personnels de l'Éducation nationale.
- Veiller à l'application des règles et des programmes nationaux.
- Organiser certains examens et diplômes, surtout pour les élèves plus âgés.
- Travailler avec d'autres services de l'État, les collectivités territoriales et les établissements scolaires.
- Répondre à des situations qui concernent l'organisation de l'enseignement dans l'académie.

## Qui dirige le rectorat ?

À la tête d'une académie se trouve le recteur ou la rectrice. Cette personne représente le ministre de l'Éducation nationale dans l'académie. Elle veille à ce que les décisions nationales soient appliquées sur le territoire de l'académie. Le recteur ou la rectrice ne travaille pas seul : de nombreuses personnes exercent au rectorat et dans les services de l'Éducation nationale. Chacune a des missions précises. Certaines s'occupent des personnels, d'autres de l'organisation scolaire, de la formation ou des examens. Retrouve bien le sens des mots : le rectorat est le service et le lieu de

travail ; le recteur ou la rectrice est la personne qui dirige l'académie. Ce ne sont donc pas deux mots synonymes.

## Ne confonds pas les différents acteurs

| Acteur ou lieu | Rôle principal | Exemple de ce qu'il fait |
|---|---|---|
| Le ministère de l'Éducation nationale | Prépare les grandes décisions nationales pour l'école. | Il fixe des règles communes pour l'enseignement. |
| Le rectorat | Organise l'application de ces décisions dans une académie. | Il prépare l'organisation scolaire à l'échelle de son territoire. |
| La direction des services de l'Éducation nationale du département | Agit plus près des écoles, à l'échelle du département. | Elle suit des questions concernant les écoles du département. |
| L'école | Accueille les élèves et organise la vie scolaire quotidienne. | L'enseignant fait classe et la direction organise l'école. |

| | | |
|---|---|---|
| La commune | Participe aux besoins matériels de l'école publique. | Elle entretient notamment les bâtiments des écoles de la commune. |

## De l’État jusqu’à ton école : suis le chemin

Pour comprendre le rôle du rectorat, imagine un chemin. D'abord, l'État organise l'école publique au niveau national. Le ministère de l'Éducation nationale prépare les grandes règles. Ensuite, l'académie applique cette organisation sur son territoire sous la direction du recteur ou de la rectrice. Le rectorat fait partie de cette organisation académique. Plus près des écoles, des services départementaux suivent des dossiers concernant le département. Enfin, dans ton école, les adultes organisent les apprentissages et la vie quotidienne. La commune intervient aussi pour les bâtiments, certains équipements et les services qu'elle prend en charge. Tous ces acteurs n'ont pas les mêmes missions. C'est important : dire que le rectorat « s'occupe de l'école » est vrai, mais c'est trop vague. Une réponse précise explique qu'il organise et accompagne l'Éducation nationale dans une académie, sans gérer seul tout ce qui se passe dans chaque classe.

## Attention aux confusions

Le rectorat n'est pas le ministère : le ministère agit au niveau national, tandis que le rectorat agit dans une académie. Le rectorat n'est pas non plus la mairie : la commune s'occupe notamment des bâtiments et de certains équipements de l'école. Enfin, le rectorat n'est pas la direction de ton école : la direction organise la vie quotidienne de l'école.

## Comment répondre à une question sur le rectorat ?

Utilise une réponse courte, mais complète, en trois étapes. Première étape : nomme le rectorat comme un service de l'Éducation nationale. Deuxième étape : indique son territoire, l'académie. Troisième étape : précise sa mission, c'est-à-dire organiser l'application des décisions concernant l'enseignement et accompagner le fonctionnement des écoles et des établissements. Tu peux écrire : « Le rectorat est un service de l'Éducation nationale. Il agit dans une académie, sous l'autorité du recteur ou de la rectrice. Il participe à l'organisation de l'enseignement sur ce territoire. » Si la question demande qui dirige l'académie, réponds : « Le recteur ou la rectrice dirige l'académie. » Si elle demande la différence entre rectorat et école, explique que le rectorat organise

à l'échelle d'un territoire, alors que l'école accueille les élèves et assure les apprentissages chaque jour.

## Mémorise ces repères pour l’entrée en 6e

- Le rectorat est un service public de l'Éducation nationale.
- Il agit dans une académie.
- Le recteur ou la rectrice dirige l'académie.
- Le rectorat applique localement des décisions nationales.
- Plusieurs acteurs participent au fonctionnement de l'école : l'État, le rectorat, les services départementaux, la commune et l'école.
- Pour donner une bonne définition, cite toujours le service, le territoire et la mission.

## Un exemple de réponse réussie

> Question : « Quel est le rôle du rectorat ? » Réponse : « Le rectorat est un service de l'Éducation nationale qui agit dans une académie. Sous la direction du recteur ou de la rectrice, il participe à l'organisation de l'enseignement et à l'application des décisions nationales sur ce territoire. » Cette réponse est précise, car elle dit ce qu'est le rectorat, où il agit et ce qu'il fait.

## Exemples résolus

### Distinguer le rectorat et le recteur

**Énoncé.** Complète la phrase : « Le rectorat est dirigé par le … ou la … »

1. Repère que « rectorat » désigne un service et non une personne.
2. Cherche le nom de la personne qui dirige une académie.
3. Utilise les deux formes du mot.

**Résultat :** Le rectorat est dirigé par le recteur ou la rectrice.

### Donner une définition complète

**Énoncé.** Réponds à la question : « Qu'est-ce que le rectorat ? »

1. Commence par dire que c'est un service de l'Éducation nationale.
2. Ajoute qu'il agit dans une académie.
3. Précise qu'il participe à l'organisation de l'enseignement.

**Résultat :** Le rectorat est un service de l'Éducation nationale qui agit dans une académie et participe à l'organisation de l'enseignement.

### Identifier l’acteur concerné

**Énoncé.** Une commune entretient le bâtiment de l'école. Est-ce le rôle du rectorat ?

1. Repère l'action : entretenir un bâtiment scolaire.
2. Rappelle-toi que la commune participe aux besoins matériels de l'école.
3. Ne confonds pas cette mission avec l'organisation de l'Éducation nationale dans une académie.

**Résultat :** Non. L'entretien du bâtiment de l'école relève de la commune, pas du rectorat.

## Les astuces de Nova

### Le mot qui donne l'échelle

Nova te souffle ce repère : académie = grand territoire ; rectorat = service qui organise l'Éducation nationale sur ce territoire.

### Service ou personne ?

Pour ne plus hésiter, pense à la fin des mots : rectorat, c'est le service ; recteur ou rectrice, c'est la personne.

### La réponse en trois morceaux

Nova te conseille de dire : service, académie, organisation. Avec ces trois mots, ta définition devient solide.

# Mes exercices

### 1 Les mots essentiels ★☆☆

*Choisis la bonne réponse.*

1. Le rectorat est : a) une école ; b) un service de l'Éducation nationale ; c) une mairie.
2. Le recteur ou la rectrice est : a) la personne qui dirige l'académie ; b) le bâtiment de l'école ; c) le nom d'une commune.

## 2 La phrase à compléter ★☆☆

*Complète chaque phrase avec les mots suivants : académie, rectorat, rectrice.*

1. Le … est un service de l'Éducation nationale.
2. Le rectorat agit dans une … .
3. Une femme qui dirige l'académie est la … .

## 3 Vérifie tes repères ★☆☆

*Indique si chaque affirmation est vraie ou fausse.*

1. Le rectorat agit à l'échelle d'une académie.
2. La mairie et le rectorat ont exactement le même rôle.

**3.** Le rectorat peut participer à l'organisation de la rentrée scolaire.